

**27 juin 2016**

**Conférence téléphonique – 16 :00 – 17 :15**

**Sujet :**

**intérêt et conditions de l’adhésion des structures professionnelles des DOM à ADA France ou à l’ITSAP**

Présents :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Cluzeau-Moulay
 | Sophie | Directrice ITSAP |
| 1. Prigent
 | Philippe | Acta, animation RITA inter-DOM |
| 1. Colombo
 | Elodie | Coordinatrice ADA France |
| 1. Foucan-Pérafide
 | Benoît | Ingénieur apicole APIGUA (Guadeloupe) ; apiculteur |
| 1. Ronceray
 | Dominique | Président ADA France |
| 1. Foignet
 | Jean-Yves | Président ITSAP |
| 1. Nelson
 | Romuald | ADAMAR (Martinique) |
| 1. Jorite
 | Jean-Pierre | Syndicat apiculteurs de Martinique |
| 1. Papy
 | Jean-Pierre | Enseignant, lycée agricole Coconi (Mayotte) |
| 1. Champenois
 | Jean-Philippe | Animateur Apiguy (Guyane) |
| 1. Zimmermann
 | Christophe | Président ADA Alsace |
| 1. Bouderat
 | Théo | Stagiaire Apigua (Guadeloupe) |
| 1. Prudent
 | Tony | Vice-Président SICA |

Contexte

La conférence a été organisée sur la base des questions et souhaits suivants des organisations professionnelles des DOM :

* Souhait d’une meilleure visibilité nationale
* Souhait d’être intégrés dans les flux d’information nationaux concernant l’apiculture
* Souhait de pouvoir bénéficier des dispositifs nationaux d’aide à l’apiculture
* Conditions d’adhésion ITSAP et ADA France
* Contraintes particulières
* Position ADA France et ITSAP par rapport à ces possibles adhésions

# Rappel : intérêt de la mise en place d’ADA France (2013)

Trajectoire : a l’origine Centre national de développement de l’Apiculture (CNDA). ADA La Réunion en faisait partie.

* A l’origine, besoin de mutualisation des moyens de travail ;
* Nécessité pour les structures de développement apicole régionales et pour le GPGR (groupement de producteurs de Gelée Royale) de disposer d’un interlocuteur unique vis-à-vis des pouvoirs publiques, dans un contexte où l’Itsap a un rôle de R&D / expérimentations
* Capacité à assister les professionnels dans leur réflexion collective (installation, réglementation, formation, montage de dossier de type FranceAgriMer
* Appuyer ADA régionales dans leur rôle d’assistance technique aux apiculteurs (aspects sanitaires, techniques d’élevage,), avec un fonctionnement en réseau
* Pratiquement, les salariés des ADA régionales échangent de l’info (mail, conférences téléphoniques, 2 à 3 réunions physiques annuelles). Actuellement, extranet en construction pour partage information entre les ADA. Ouverture septembre.

# Conditions adhésion à ADA France et ITSAP

## ADA France (budget : 160 000 €) :

Assez souples. Dans tous les cas, les associations adhérentes doivent démontrer qu’elles sont pilotées par des professionnels (CA, bureau, AG).

Démarche : saisir officiellement ADA France :

* Statuts
* Projet de l’association candidate
* Motivation
* Puis round de discussions avec ADA France pour affiner les possibilités.
* Coût adhésion : 500 €/an

Contact :

Élodie COLOMBO

Coordinatrice ADA France

ADA France

149, rue de Bercy

75595 Paris Cedex 12

Tél : 01 40 04 50 76 / 06 76 78 34 62

elodie.colombo@adafrance.org

www.adafrance.org

## Adhésion ITSAP

Plus stricte, et moins d’intérêt pour l’immédiat des organisations des DOM : les ADA sont le socle professionnel dont l’ITSAP est issu.

Pour ITSAP, conditions adhésion d’une ADA régionale :

Association 1901

Individus ou groupements, avec 2/3 de pros AG ou CA, ou cotisants Amex majoritaires, et Président = professionnel. ADA France veut des interlocuteurs professionnels.

Exemple ADA Alsace : 2 co-présidents : un pro, un amateur. Compliqué à gérer.

Exemple AFA région Centre-Val de Loire : des syndicats ; des pluriactifs.

Professionnels au CA ; les 6 autres membres : amateurs.

Exemple ADA île de France : majorité d’amateurs ; sans doute difficultés pour devenir membre ADA France. Exemple Apigua (Guadeloupe) : moins de 2/3 de professionnels au CA.

Exemple ApiGuy (Guyane) : 20-25 adhérents ; CA : 8 membres ; les 2 plus gros

Martinique : il y a ADAMAR, GDS animal, syndicat apiculteurs martiniquais. Collectivité territoriale souhaite un interlocuteur unique. Si tel était le cas, pas de pb pour ADA France.

# Qu’attendre d’une adhésion à ADA France ?

Etre reconnu : prise en compte des préoccupations particulières (jusqu’à lors, apicultures DOM ne sont pas dans le radar ADA France).

Exemples de problématiques à porter devant pouvoirs publics :

Démoustication ;

Avancement dossier d’intérêt collectif avec spécificités ;

Installation :

Formation ;

Prise en compte MAE

…

# Intérêt des organisations professionnelles DOM

Meilleure prise en compte préoccupations, dans un contexte ou DAAF parfois peu intéressées ;

Spécificités préoccupations, pas toujours en phase avec les approches métropolitaines.

Méconnaissance décideurs collectivités par rapport à apiculture.

Beaucoup de préoccupations DOM identiques à celles de métropole.

Fort intérêt pour salariés des ADA de travailler en réseau (une trentaine de salariés actuellement) : renforcement mutuel des compétences, échange infos.